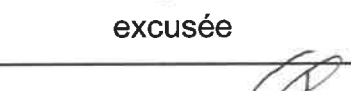
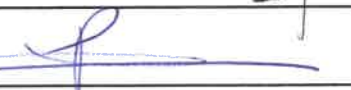
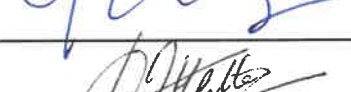


Clôture de la séance du 29 septembre 2026

DATE	NUMERO	OBJET	DECISIONS
29/09/2026	DE_067_2026	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026	adoptée
29/09/2026	DE_068_2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/08/2026	adoptée
29/09/2026	DE_069_2026	GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE DE COMBUSTIBLES GRANULES BOIS CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS	adoptée
29/09/2026	DE_070_2026	CREATION D'UN SITE DESCALADE AU ROC DE LA BOUYSSSELIE PLAN DE FINANCEMENT ET INSCRIPTION DES CREDITS VALANT DM 5	adoptée
29/09/2026	DE_071_2026	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025	adoptée

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BEUZON Célia	Conseillère municipale	excusée
CHAMBERT Jean-Pierre	Maire adjoint	
CLAPIER Suzette	Maire	
DELPERIE Laurent	Maire adjoint	
EYSSETTE Arnaud	Conseiller municipal	
FABRE Jean-Pierre	Conseiller municipal	
GERMAIN Sophie	Conseillère municipale	
LAFON Sabine	Maire adjointe	excusée
LAGARRIGUE Gilles	Conseiller municipal	
PERKS Laura	Conseillère municipale	
PONS Cindy	Conseillère municipale	
ROTTE Yves	Conseiller municipal	
VALETTE Marie-Hélène	Conseillère municipale	
VALIERE Christian	Conseiller municipal	
XAVIER Sébastien	Conseiller municipal	

Elue secrétaire de séance : Laura PERKS

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération N° DE_067_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 25/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laura PERKS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de PERKS Laura comme secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Laura PERKS
Secrétaire de séance

DE_067_2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 06/10/26

S²LO ✓

ID : 012-211202593-20260929-DE_067_2026-DE

Reçue en Préfecture le

Publiée le

30/09/26 .
06/10/26.

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération N° DE_068_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 25/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laura PERKS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/08/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-1,

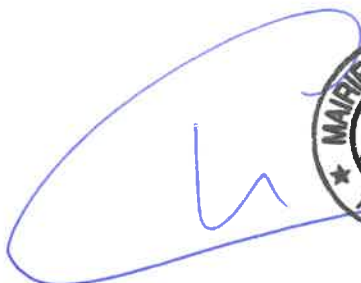
Considérant que ces dispositions prévoient que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance en date du 25 août 2026 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance

Laura PERKS
Secrétaire de séance



DE_068_2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 06/10/26 SLOW

ID : 012-211202593-20260929-DE_068_2026-DE

Reçue en Préfecture le 30/09/26 .
Publiée le 06/10/26 .

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération N° DE_069_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 25/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Arnaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laura PERKS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE DE COMBUSTIBLES
 GRANULES BOIS CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS**

Madame le Maire expose :

CONSIDERANT que la commune est membre du groupement de commandes coordonné par la commune de VERLHAC-TESCOU pour la fourniture de granulés bois.

CONSIDERANT que l'article 10 de la convention constitutive du groupement précise que Le coordonnateur pourra être indemnisé, [...] des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. [...] Le coordonnateur arrête par convention les conditions d'indemnisation de ses frais chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire :

- à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs
- à verser une participation de vingt-sept euros et soixante-deux centimes (27,62 €) au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2026-2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Laura PERKS
Secrétaire de séance

DE_069_2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 06/10/26 SLOW

ID : 012-211202593-20260929-DE_069_2026-DE

Reçue en Préfecture le 30/09/26
Publiée le 06/10/26

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération N° DE_070_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 25/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laura PERKS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CREATION D'UN SITE DESCALADE AU ROC DE LA BOUYSSÉLIE PLAN DE FINANCEMENT ET INSCRIPTION DES CREDITS VALANT DM 5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'aménagement du Roc de la Bouyssélie en vue de la création d'un site d'escalade accessible à tous ;

Considérant que ce projet vise à développer la pratique sportive de pleine nature, à favoriser l'accès à l'escalade pour différents publics et à valoriser le patrimoine naturel et l'attractivité de la commune ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à **11 000 € TTC - 9 200 HT** ;

Considérant que la commune souhaite solliciter une aide financière du **Conseil départemental de l'Aveyron** pour contribuer au financement de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **décide** :

- d'approuver le projet de création d'un site d'escalade au **Roc de la Bouyssélie**, comprenant les aménagements nécessaires à l'accès et à la pratique de l'escalade,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses
Travaux et aménagements du site d'escalade

Montant HT

9 200 €

DE_070_2026

TOTAL

9 200 €

Le financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Recettes	Montant
Subvention du Département de l'Aveyron taux : 30%	2 760 €
Autofinancement de la commune	6 440 €
TOTAL	9 200 €

La participation du Département est sollicitée dans le cadre du dispositif d'aide susceptible de s'appliquer à cette opération.

- d'inscrire au budget principal 2026 les crédits supplémentaires nécessaires à la réalisation de cette opération et d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
231 - 310	Voirie 2025	0	-2 281,47
2138 - 0	Autres constructions non individualisées	0	-4 301,95
2158 - 319	Aménagement Roc de la Bouyssélie	0	7 583,42
231 - 313	Aménagement cimetière Sanvensa	0	-1 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

- de solliciter auprès du **Conseil départemental de l'Aveyron** l'attribution d'une subvention pour la réalisation de cette opération.

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Aveyron et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Laura PERKS
Secrétaire de séance



DE_070_2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

06/10/26 S'LOW

ID : 012-211202593-20260929-DE_070_2026-DE

Reçue en Préfecture le

Publiée le

30/09/26
06/10/26

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération N° DE_071_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 25/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Laura PERKS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard le 15 octobre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance

Laura PERKS
Secrétaire de séance



Reçue en Préfecture le 30/09/26
Publiée le 06/10/26